

Sur ce plan, l'optique du Canada est que les relations entre États ne peuvent rester inchangées lorsque les droits de la personne et les libertés fondamentales ne sont pas respectés. Nos discussions ont montré qu'il nous reste un long chemin à parcourir et qu'il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir dire que la dignité de la personne humaine et sa prérogative de connaître ses droits et d'agir en conséquence sont respectées partout et toujours. Il est établi que des individus qui ont tenté d'exercer des droits reconnus par l'Acte final sont encore harcelés, exilés, arrêtés, jugés et emprisonnés. Cette situation a amené le Parlement du Canada à adopter à l'unanimité des résolutions faisant état de sa vive inquiétude devant ce qu'il estime être des violations des droits fondamentaux. Nous espérons sincèrement que l'attention que nous avons portée à ces questions encouragera les gouvernements à réfléchir aux conséquences négatives de leurs pratiques.

Nous avons espéré que Belgrade serait l'occasion pour les gouvernements signataires non seulement de réaffirmer leur engagement en faveur du respect des droits de la personne, mais aussi d'y donner suite dans la pratique. Nous n'avons jamais prétendu que la détente ne tient qu'aux droits de la personne. Nous soutenons que, dans la mesure où la détente repose sur la confiance, nous ne pouvons susciter la confiance de nos citoyens si la détente ne prend pas un visage humain. Le respect des droits de la personne fait partie de la structure et de l'équilibre de l'Acte final. Si nous voulons que l'Acte final soit davantage que la somme de ses parties, nous ne pouvons impunément agir comme si les sociétés dont il parle étaient des îles coupées les unes des autres. Il ne s'agit pas de livrer une guerre idéologique ou de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre État.

Pour ce qui est de la question plus précise des contacts entre personnes, nous avons tenté de faire valoir que les dispositions de l'Acte final devraient s'appliquer de telle sorte que les contacts entre les familles, qu'il s'agisse de visites ou de réunions, soient systématiquement facilités et ne fassent plus l'objet de négociations entre les gouvernements. Nous avons aussi essayé d'amener les gouvernements à s'entendre pour qu'ils facilitent la communication normale d'idées et d'information entre les individus, notamment par la libéralisation des échanges d'imprimés. Pour un pays qui, comme le Canada, a des liens étroits avec l'Europe, la question se pose directement. A titre de ministre d'État au multiculturalisme du Canada, je suis bien placé pour voir dans quelle mesure les événements qui surviennent en Europe s'imprègnent dans la conscience de notre nation, surtout dans celle de la fraction importante de notre population dont les ancêtres viennent d'Europe. Dans une société qui, comme la nôtre, attache beaucoup de prix à la liberté, les questions de culture, de religion et de traditions revêtent une importance fondamentale et doivent être respectées à l'instar des droits civils et politiques.

Nous regrettons que nos efforts pour mettre au point un document de poids sur ces questions aient été vains. Nous avons espéré que, dans ce domaine important, il aurait été possible d'en arriver à une entente sur les moyens d'appliquer plus systématiquement les dispositions de l'Acte final. Discuter des questions humanitaires est peut-être gênant pour certains, mais ce n'est pas en se détournant d'elles qu'on les fera disparaître. A coup sûr, ce n'est pas parce que la réunion est terminée que le Canada